



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 8259

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème de la prime à la vache allaitante pour les troupeaux mixtes en 1993. En effet, compte tenu du dépassement de la France de 85 790 primes, les producteurs ayant une référence comprise entre 60 000 et 120 000 kilogrammes auraient seulement 65 p. 100 du cheptel prime au lieu de la totalité. Les producteurs revendiquent l'accord de droit à prime pour la totalité des cheptels allaitants en dessous des 120 000 kilogrammes de référence. Il lui demande si des assouplissements des mesures peuvent être envisagés.

Texte de la réponse

Lors de la négociation sur l'extension de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes aux producteurs laitiers possédant une référence inférieure ou égale à 120 000 kilogrammes, le nombre de 242 480 droits supplémentaires avait été déterminé par estimation, en l'absence de statistiques précises. L'ensemble des besoins réels pour la France vient d'être connu et se situe effectivement à un peu plus de 300 000 droits. Prochainement, la commission européenne sera saisie par le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet du problème que pose cette situation. En attendant d'une solution, la réserve de 242 480 droits a été répartie en couvrant l'intégralité des demandes des producteurs de moins de 60 000 kilogrammes et en opérant une refaçon sur les demandes des producteurs nouvellement éligibles. Il convient cependant d'observer que la solution consistant à instituer des droits supplémentaires n'est pas conforme à l'objectif de maîtrise de la production qui a été défini par ailleurs et en accord avec les organisations professionnelles agricoles. C'est pourquoi une solution alternative n'est pas à exclure. Celle-ci consisterait à satisfaire les demandes de droits progressivement à partir de la réserve départementale.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8259

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4093

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 122